

Avec VOUS, pour une gestion durable des déchets

Matinée d'information et visite du CITD de Vert-le-Grand
Samedi 13 septembre 2014



SOMMAIRE

2

1. Le SIREDOM : un savoir-faire, des solutions au service des collectivités
2. Semardel : 100% impliqué sur le territoire
3. Le Bail Emphytéotique Administratif (BEA)
4. Les éco-organismes
5. Traiter et valoriser les déchets de demain

SOMMAIRE

3

1. SIREDOM : un savoir-faire, des solutions au service des collectivités
2. Semardel : 100% impliqué sur le territoire
3. Le Bail Emphytéotique Administratif (BEA)
4. Les éco-organismes
5. Traiter et valoriser les déchets de demain

Réglementation : directive cadre sur les déchets

- Transposition directive 2008/98/CE du Parlement européen relative aux déchets
- Hiérarchisation de la gestion des déchets :
 - Prévention
 - Réutilisation
 - Recyclage
 - Valorisation
 - Elimination
- Collecte séparée
 - Dans la continuité du Grenelle de l'environnement, l'ordonnance impose la collecte séparée des déchets valorisables

Actions, missions et engagements

→ Le SIREDOM,

Syndicat Intercommunal pour la Revalorisation et l'Élimination des Déchets et Ordures Ménagères est le 2ème syndicat de traitement en France

→ Ses priorités :

- répondre aux objectifs du Grenelle de l'environnement
- réduire au quotidien le volume des déchets et les traiter comme une ressource afin de préserver notre environnement
- répondre aux besoins des collectivités adhérentes grâce des équipements de traitement à la pointe de la modernité et un savoir-faire reconnu
- proposer des solutions multi-filières de traitement et de valorisation des déchets



Le périmètre du SIREDOM

Territoire

- **129 communes adhérentes** dont 115 en Essonne et 14 en Seine et Marne
- Près de **750 000 habitants**

Statut

- Syndicat intercommunal mixte fermé

Activité

- **425 000 t** de déchets traités/an
- **82 %** de déchets valorisés

Ressources

- Une équipe de 41 agents aux compétences variées



Une mission de service public

Traiter et valoriser les déchets :

- Recyclage
- Compostage
- Production d'énergie

Accompagner les collectivités adhérentes :

- Optimiser la collecte sélective
- Assurer son suivi
- Fournir des outils méthodologiques (communication, prévention...)

Prévenir et réduire la production de déchets :

- Développer et promouvoir des opérations de prévention
- Accompagner les collectivités dans leurs mises en place et leurs suivis

Communiquer :

- Former, informer, sensibiliser et conseiller tous les publics
- Produire et diffuser des outils de communication

Gérer les contrats avec nos partenaires

Un fonctionnement optimisé

Le SIREDOM possède une structure de décision composée des élus représentant les collectivités adhérentes.

Présidence		
Le Bureau	1 Président 2 Présidents délégués 15 Vice-présidents	Préparation des délibérations du Comité et a le pouvoir de prendre toute décision ne remettant pas en cause le budget adopté par le Comité.
Le Comité Syndical	129 délégués titulaires <i>(autant de délégués suppléants représentant les communes ou EPCI adhérents)</i>	Réunion au moins 1 fois par trimestre en Assemblée Générale et vote les délibérations.
Les commissions	3 commissions obligatoires : Commission d'Appel d'Offres Commission de Délégation de Service Public Commission Consultative des Services Publics Locaux 4 Commissions facultatives : déchèteries, finances, prévention et réduction des déchets à la source, qualité d'exploitation	Chacune est présidée par un Vice-Président. Préparation et études de projets.
Les groupes de travail	5 groupes de travail : baisse des tarifs, communication, éco-organismes, nouveaux gisements et déchèteries	Recherche des moyens d'optimisation.

Des installations et équipements de pointe

Centre Intégré Traitement des déchets (Vert-le-Grand)



- 1 unité de valorisation énergétique
- 1 plateforme de maturation des mâchefers
- 1 centre de tri
- 1 plateforme de transfert du verre



Plateformes de compostage

Ecosite Sud Essonne (Etampes)



- 1 quai de transfert des ordures ménagères
- 1 plate-forme de transfert des collectes sélectives
- 1 plate-forme de tri déchets services techniques



Plus de 900 bornes d'apport volontaire

Réseau déchèteries



- 14 déchèteries réparties sur le territoire
- 1 déchèterie mobile

Installations et équipements répartis sur le territoire



Le traitement et la valorisation des déchets en chiffres

DECHETS COLLECTES

Total déchets collectés
425 217 tonnes
574 kg /hab. /an

- **Porte à porte :**
293 608 t
- **Apport volontaire :**
29 026 t
- **Déchèteries :**
102 583 t

DECHETS TRAITES

Total déchets traités
421 622 tonnes

Valorisation matière et organique : **27 %**

- Centre de tri CS :
24 813 t
- Autres : **29 504 t**
(verre, déchèteries, encombrants, déchets des services techniques triés)
- Compostage déchets végétaux : **57 619 t**

Valorisation énergétique : **49 %**

- UIOM : **203 423 t**
> Energie : **110 456 MWh**
> S/produits incinération :
39 559 t
- Tri encombrants : **2 242 t**

Divers traitements : **24 %**

- Stockage – CSDU : **74 586 t**
- Divers : **29 435 t**

Données extraites du rapport d'activité 2013.

Valorisation des déchets : flux traités et mode de valorisation



**Ordures Ménagères
Résiduelles**



Collecte en porte à porte

**Valorisation
énergétique**



**Traitement à l'usine
d'incinération des
ordures ménagères**



Déchets des ménages



Emballages et Papier



Déchets végétaux

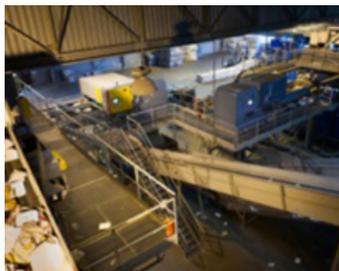


Déchets encombrants



**Collecte en porte à porte et/ou apport volontaire
(déchèterie – borne apport volontaire)**

Valorisation matière



**Traitement en
centre de tri**



**Plateforme de
compostage**



**Traitement en
centre de tri**

Le coût du traitement des déchets

Coût du traitement à la tonne 2013

Collectes sélectives

80
€/t



89 €/t en 2012

Encombrants

93
€/t



113 €/t en 2012

Soutiens financiers à
la collecte
sélective

130
€/t

=

Incineration avec
valorisation énergétique

80,8
€/t



80,03 €/t en 2012

Coût total collectes
sélectives

-50
€/t

enfouissement

98,58
€/t

98,58 €/t en 2012

Contributions des collectivités 2013

Total des
Contributions

nettes :
32,7 M€

Part tonnage

nette :
77,12 €/t

Part
population

nette :
44,80 €/hab.

Coût du traitement
des déchets
0,86 €/habitant/
semaine

Contribuer à la prévention et la réduction des déchets

14

- Premières opérations de prévention des déchets dès 2005 (Stop pub, compostage domestique, textiles...)
- Programme Local de Prévention des Déchets du SIREDOM (PLPD)

- Dispositif financier ADEME
- Engagement du SIREDOM 2010/2015
- 77 communes soit 150 000 habitants.
(8 collectivités adhérentes sont engagées seules dans un Programme)
- 18 actions planifiées

Objectifs majeurs :

- Réduire de 7 %/hab. les quantités d'Ordures Ménagères et Assimilées (OMA)
- Limiter et réduire les déchets occasionnels
- Réduire la nocivité des déchets

→ 1ers résultats : ↘ des OMA de 7 % entre 2009 et 2013

Contribuer à la prévention et la réduction des déchets

15

→ Les actions de prévention

- **Sensibilisation** du grand public
- **Eco-exemplarité** du SIREDOM et des collectivités
(incluant formation du personnel)
- **Actions emblématiques** : promotion du compostage domestique et collectif, Stop pub, lutte contre gaspillage alimentaire
- **Evitement production de déchets** : textiles, eau du robinet, réemploi...
- **prévention qualitative** : promotion des ampoules basse consommation et bonne gestion en fin de vie, reprise du 1 pour 1 et récupération des DEEE, sensibilisation aux DDS ...



12/09/14

Informier et sensibiliser tous les publics

16

→ 2 axes de communication

L'accompagnement des collectivités :

- Formations, conseils et appui méthodologique
- Diffusion de supports et outils pour la promotion et l'amélioration continue de la prévention, du tri et de la valorisation

La communication de proximité

Auprès des habitants : porte à porte, manifestations locales, ...

Dans les écoles et centres de loisirs : animations d'ateliers pédagogiques, projet de classe ou d'école...

Auprès des publics relais : formations agents, bailleurs sociaux, gardiens d'immeubles, maisons de quartier, associations...

→ Les moyens

- Une équipe : 7 personnes dont 5 agents de communication de proximité

Nos partenaires institutionnels



CONSEIL GENERAL DE L'ESSONNE



REGION ILE-DE-FRANCE

ADEME



ADEME



AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE



CERCLE NATIONAL DU RECYCLAGE



ORDIF



INTERDECHETS

Nos partenaires opérationnels

18

SEMARIV Groupe SEMARDEL		Traitement des ordures ménagères, tri des papiers et emballages	BEA
SEMAVERT Groupe SEMARDEL	  	Traitement déchets des services techniques non triés Traitement des gravats Traitement du tout venant	Marché public
SEMAVERT Groupe SEMARDEL		Compostage des déchets végétaux (collecte porte à porte et déchèteries)	Marché public
COMPOST SUD ESSONNE		Compostage des déchets végétaux (collecte porte à porte et déchèteries)	Marché public
COMPOST DU GATINAIS		Compostage des déchets végétaux (collecte porte à porte et déchèteries)	Marché public
TRIADIS		Collecte et traitement des DDM des déchèteries	Marché public
SEMAER Groupe SEMARDEL		Exploitation des déchèteries	Marché public
SEMAER/MAUFREY		Transfert des OM et des papiers et emballages de l'ESE	Marché public
DERICHEBOURG		Collecte bornes plastiques et verres	Marché public

Le SIREDOM gère en régie l'exploitation des quais de transfert OM, papier et emballages de l'Ecosite Sud Essonne

Démarche Qualité et Environnement

19

Le SIREDOM s'est engagé dans une démarche qualité et environnement et veille au quotidien au contrôle de ses exploitants, au respect et à la préservation de l'environnement

→ Qualité : « Traçabilité, écoute et contrôle »

- Ecoute et satisfaction du client
- Prévention des pollutions
- Contrôle des nuisances liées à ses activités



→ Environnement : « Prévention, maîtrise et contrôle »

- Prévention des pollutions
- Maîtrise des nuisances
- Contrôle du respect par les prestataires des exigences du SIREDOM

SOMMAIRE

20

1. SIREDOM : un savoir-faire, des solutions au service des collectivités
2. Semardel : 100% impliqué sur le territoire
3. Le Bail Emphytéotique Administratif (BEA)
4. Les éco-organismes
5. Traiter et valoriser les déchets de demain

12/09/14

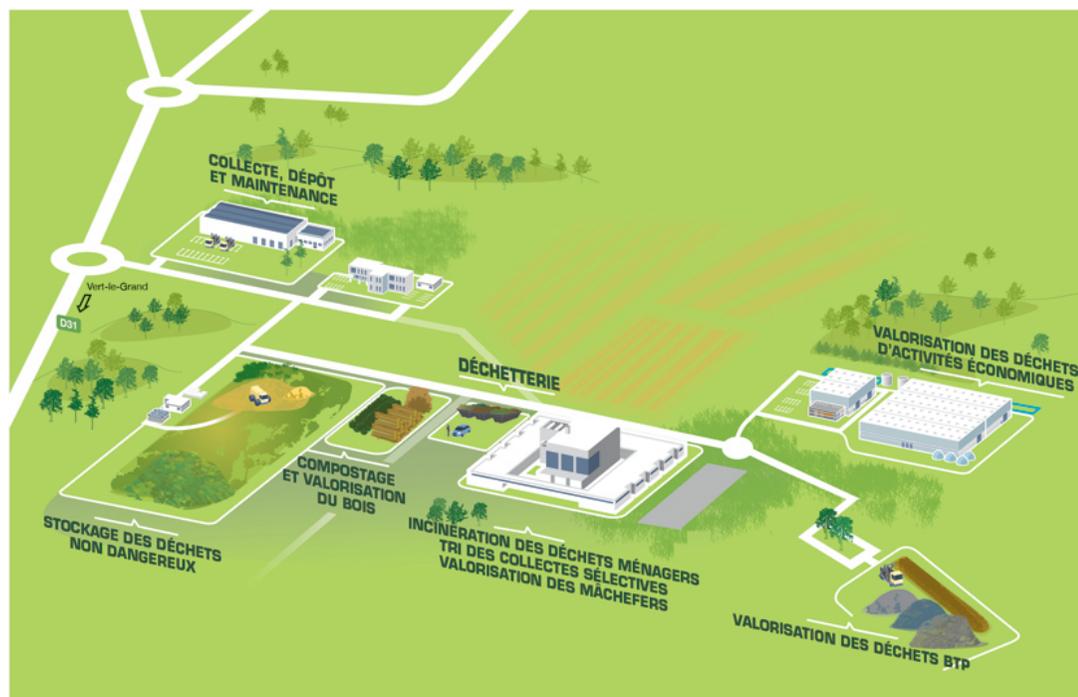
Semardel : 100% impliqué sur le territoire

21

Semardel est une Société d'Economie Mixte au service de ses clients publics, privés, éco-organismes.

Elle assure la valorisation des déchets du 2^{ème} syndicat de traitement de France le SIREDOM, et répond aux besoins de près d'**1 million d'habitants et compte plus de 1000 entreprises clientes locales.**

Sur l'Ecosite de Vert-le-Grand en Essonne, Semardel développe des activités complémentaires permettant de valoriser au maximum chaque type de déchet.



700 000 tonnes/an
de déchets valorisés sur l'Ecosite

580 collaborateurs
principalement essonniers
(+40% en 3 ans)

95 millions d'€
de chiffre d'affaires consolidé

12/09/14

Entreprise patrimoine de l'Essonne

Créée en 1984 pour servir le territoire, ses collectivités, ses habitants, ses entreprises en valorisant au maximum les déchets produits, avec maîtrise et engagement.

Modèle de **Société d'Economie Mixte** :
gouvernée par des élus,
travaillant comme une
entreprise privée avec
une exigence de résultat.

Une entreprise engagée
avec pour raison d'être :
Servir l'intérêt général.

Actionnariat à

72,34% public / 27,66% privé

SIREDOM

CA du Val d'Orge

CA du Val d'Essonne

Ville de Fleury-Merogis

Conseil Général de l'Essonne

SIOM de la Vallée de Chevreuse

.....

CCI Essonne

Caisse des Dépôts et des Consignations

.....

Semardel, acteur de l'économie circulaire

23

700 000 tonnes de déchets par an sont traités sur l'Ecosite de Vert-le-Grand et valorisés en matière première secondaire, énergie et amendement organique végétal.



140 000 MWh d'électricité produite
soit 12 millions de litres de gasoil préservés

79 000 MWh d'énergie thermique produite
soit 6,7 millions de litres de gasoil préservés

60 000 tonnes de déchets ménagers recyclés

32 000 tonnes de mâchefers valorisés localement

15 000 tonnes d'amendement organique végétal
produit et rentabilisé pour l'agriculture locale

22 000 tonnes de bois valorisés

Avec nos clients

Nous aidons nos Clients à bâtir les solutions les plus efficaces, alliant performance et maîtrise budgétaire, tout en garantissant les meilleures conditions de traçabilité, de respect de l'environnement et des populations.



Valorisation des déchets végétaux et du bois

- Production de 15 000 tonnes/an d'Amendement Organique Végétal Ecolabélisé exclusivement à partir de végétaux (tontes, élagage, ...) partiellement donné aux habitants
- Valorisation des déchets bois : 22 000 tonnes/an pour les industries de panneaux de bois aggloméré, combustible pour les chaufferies industrielles, paillage



Valorisation des déchets d'Activités Economiques, encombrants et collectes des éco-organismes

- Semaval, centre de tri ultra-moderne inauguré en septembre 2012, avec une capacité de 200 000 t/an. Technologies de pointe inspirées des pays d'Europe du Nord
- Tri des déchets bois, cartons, gravats, plastiques ... collectés par les éco-organismes Eco-mobilier et Valdelia : meubles en fin de vie, mobilier de bureaux
- Valorisation sous forme de Matières Premières Secondaires ou de substituts aux combustibles fossiles (CSR).



Tri des collectes sélectives des ménages

- Délégation de Service Public : Exploitation du Centre Intégré de Traitement des Déchets de Vert-le-Grand pour les 129 communes du SIREDOM
- Un centre de tri modernisé en 2009, équipé des dernières technologies, fonctionnant en 3x8.
- 50 000 tonnes / an d'emballages, journaux-magazines, verres triés et conditionnés pour les repreneurs de matières



Valorisation des déchets du BTP

Exploitation de carrière

- Mise en service d'une nouvelle plateforme permettant de trier et de valoriser les déchets du BTP, jusqu'à présent mis en décharge.
- Extraction de graves et sable sur la carrière de Ballancourt-sur-Essonne et remblaiement



Incinération des Ordures Ménagères avec valorisation énergétique

- Exploitation en Délégation de Service Public des unités de Vert-le-Grand (91) et de Mourenx (Pyrénées Atlantiques).
- 222 000 tonnes/an d'OM incinérées et transformées en 110 000 Mwh d'électricité et 27 000 t de vapeur
- Production de mâchefers (résidus d'incinération), valorisés dans les TP en sous-couches routières
- Alliance avec un acteur européen majeur, MVV Umwelt, afin de proposer aux acteurs français une offre de solutions énergétiques plus performantes.



Gestion de déchèteries fixes en Ile de France

- Gestion des 17 déchèteries fixes pour le SIREDOM et le SIEVD de Rungis.
- Accueil et entretien des déchèteries, enlèvement des bennes
- Service de mise à disposition de déchèteries mobiles



Stockage des Déchets Non Dangereux

- Stockage des déchets dits « ultimes » : ISDND de Mont-Mâle (91), capacité annuelle autorisée 300 000 tonnes pour 25 ans
- Valorisation du biogaz : production électrique équivalente à la consommation moyenne d'une ville de 40 000 habitants, utilisation de la chaleur pour les process industriels
- Techniques les plus innovantes en matière d'étanchéité et de collecte des effluents.



Nos engagements

Agir pour l'environnement

Semardel exploite des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Au-delà de la surveillance permanente des autorités de contrôle, Semardel s'engage dans des actions concrètes pour préserver l'environnement.



Haute vigilance environnementale sur l'ensemble de nos installations

Concertation avec les associations de l'environnement et les riverains



Démarche d'approfondissement de notre impact environnemental : Bilan carbone, étude transport, ..

Réseau de nez, abeilles sentinelles, analyses sur la flore environnante, ...

Nos engagements

Entreprise responsable, ancrée dans son territoire

Un projet d'entreprise authentique : des actions concrètes pour l'emploi et la vie économique en Essonne.

Une démarche employeur responsable : favoriser l'insertion, motiver, former, développer l'employabilité, développer la recherche, augmenter le pouvoir d'achat de ses collaborateurs

Une implication permanente dans le tissu associatif et économique local



580 emplois locaux
+ 40% en 3 ans

80% de collaborateurs
habitant en Essonne

Nos engagements

Engagements vérifiables

Depuis 2008, toutes nos activités sont triplement certifiées par l'AFAQ, Qualité, Sécurité, Environnement et répondent scrupuleusement aux réglementations françaises et européennes.

Nous garantissons une gestion des déchets sécurisée, respectueuse de la santé des populations et de l'environnement.



Préparer l'avenir

36 Semardel, réinvestit l'ensemble de ses bénéfices dans le développement pour répondre aux enjeux actuels et futurs de valorisation des déchets du territoire



Pour servir l'intérêt général, Semardel ambitionne de doter l'Essonne d'un Ecosite modèle à l'échelle nationale.

2012 : Création du centre de tri Semaval

2012 : Création de la plateforme dédiée aux déchets du BTP, Sematerre

2015 : Projet de création d'un méthaniseur



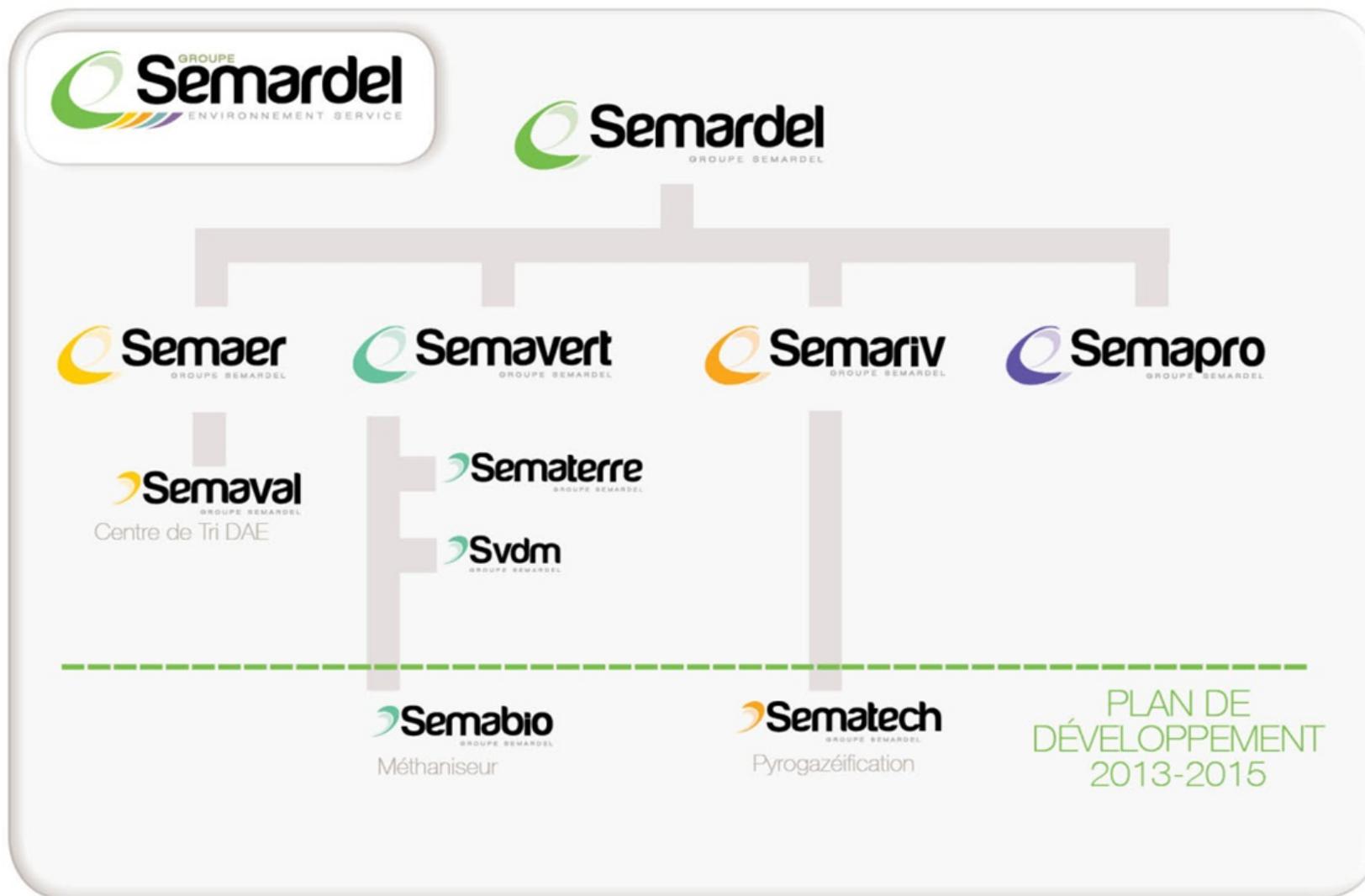
Un développement pour l'intérêt des collectivités

- Développer le recyclage des matières premières secondaires (bois, papier, carton, plastique, etc.).
- Développer le réemploi.
- Développer la valorisation de la matière organique.
- Limiter les conséquences de l'augmentation de la TGAP.
- Prendre en compte la réduction des gaz à effet de serre en développant l'utilisation et la fabrication des énergies renouvelables.
- Développer la valorisation énergétique par optimisation des installations existantes et l'implantation de nouveaux outils de cogénération.
- Pérenniser les activités à forte rentabilité (stockage).

Préparer l'avenir

38

Organigramme du Groupe Semardel



12/09/14

L'axe central de Semardel : le développement des valorisations

- **Matière**

- Matières premières secondaires

- ❖ papiers, cartons, bois, plastiques...

- ❖ produits minéraux, granulats

- ❖ biomasse

- ❖ compost

- Combustible solide de récupération (CSR)

- **Energie**

- Pyro-gazéification

- (en collaboration étroite avec l'ADEME et G. ANTONINI, Professeur de l'UTC de Compiègne – Génie des procédés industriels)

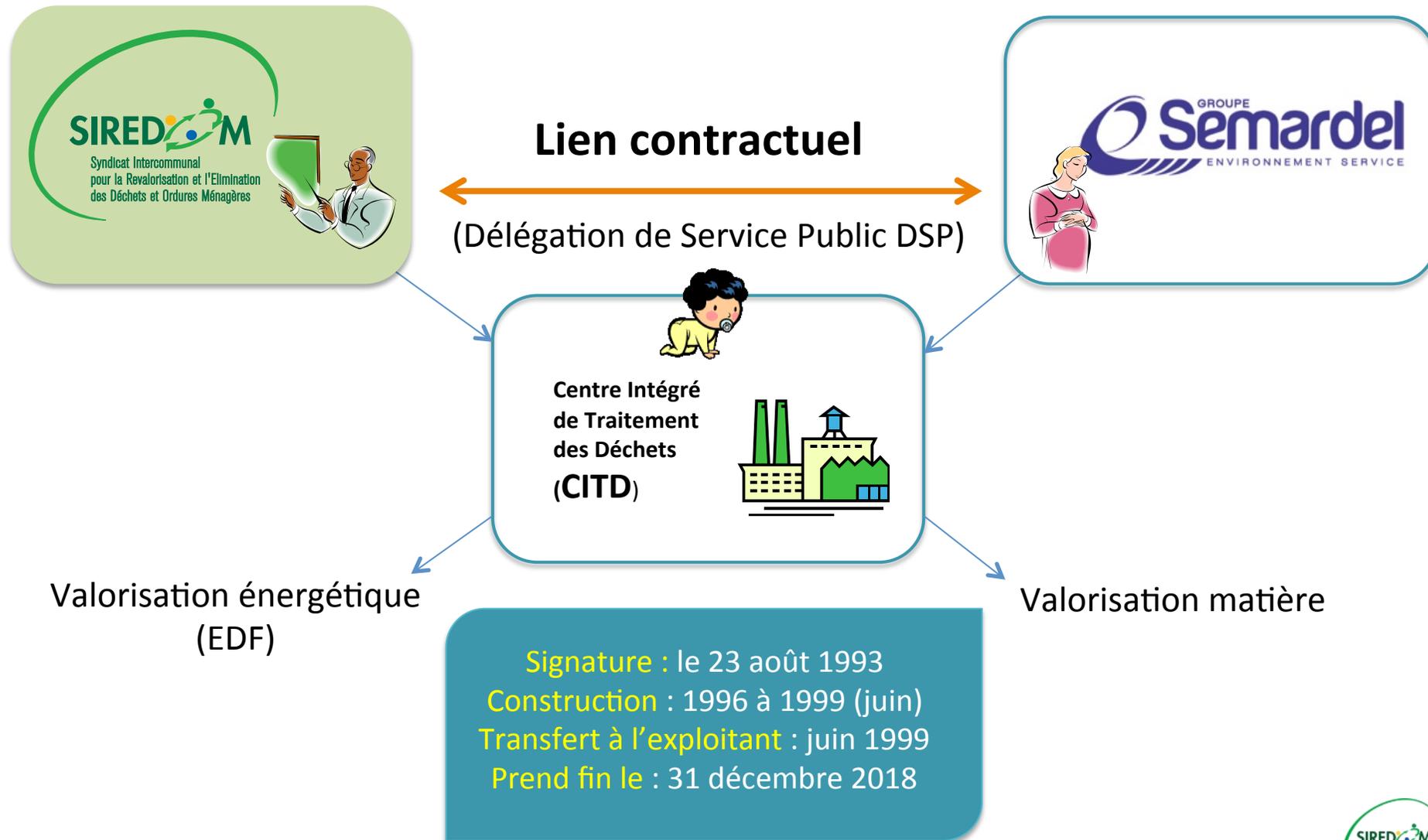
- Méthanisation

SOMMAIRE

40

1. SIREDOM : un savoir-faire, des solutions au service des collectivités
2. Semardel : 100% impliqué sur le territoire
3. Le Bail Emphytéotique Administratif (BEA)
4. Les éco-organismes
5. Traiter et valoriser les déchets de demain

Le Bail Emphytéotique Administratif (BEA)



Le Bail Emphytéotique Administratif (BEA)

42

→ **Terrain SIREDOM donné à bail à Semardel**

→ **Obligation de Semardel**

- ▶ Financement
- ▶ Construction
- ▶ Exploitation

→ **Obligation du SIREDOM**

- ▶ Apports de déchets incinérables et de collectes sélectives au CITD

Modèle économique

→ **Tarif contractuel**

Prix de facturation = Prix de revient - la valorisation

Le prix de revient inclut :

- ▶ Emprunts
- ▶ Amortissement
- ▶ Coût d'exploitation

→ **Participant gagnant/gagnant (valorisation électrique et matière)**

La valorisation supplémentaire par rapport à la base convenue est partagée entre le SIREDOM et SEMARDEL

→ **Révision de prix**

Hors nouveaux investissements

$P = 0,15P_0 + 0,85 P_0 (0,60 \text{ ICHTTS1} + 0,35 \text{ EBIQ} + 0,05 \text{ EL})$

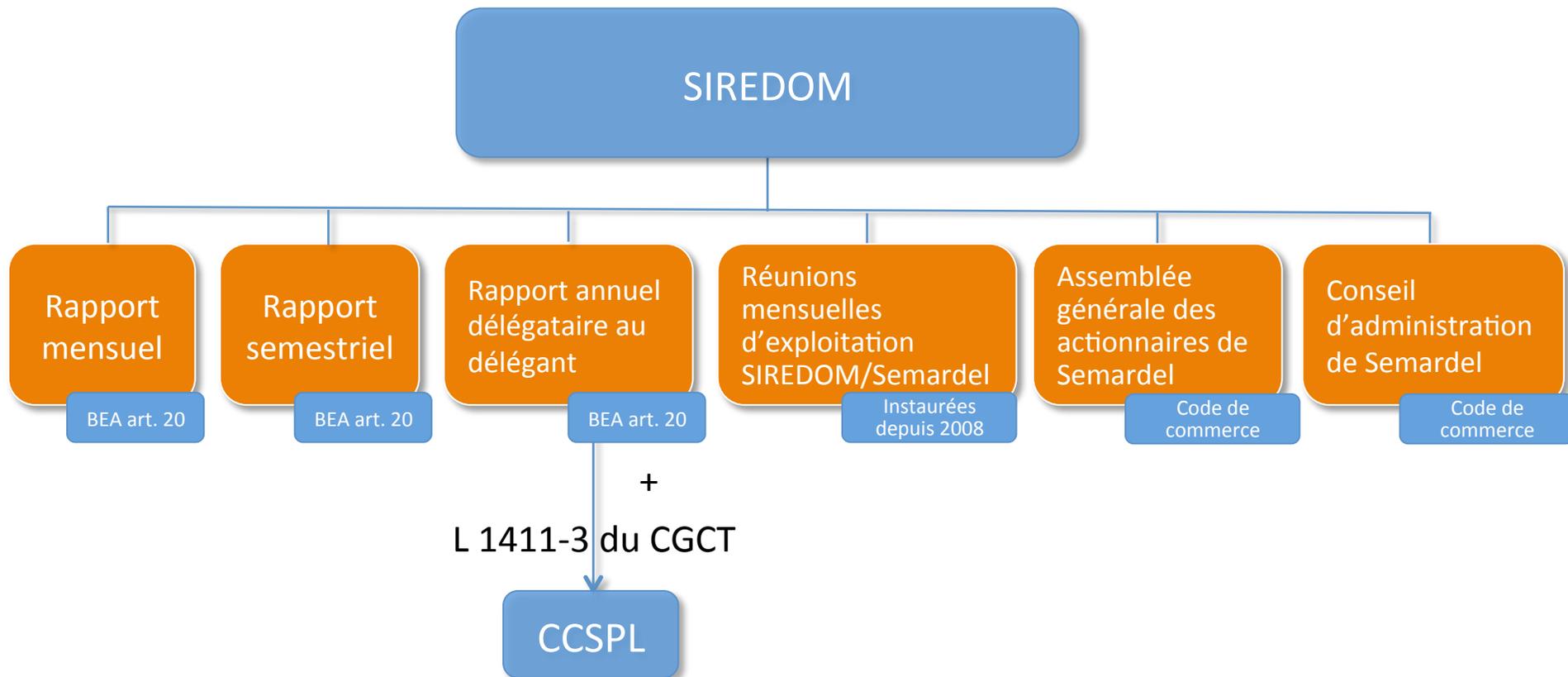
ICHTTS10

EBIQ0

ELO

Le Bail Emphytéotique Administratif (BEA)

→ Transparence et contrôle de la délégation par le SIREDOM



SOMMAIRE

44

1. SIREDOM : un savoir-faire, des solutions au service des collectivités
2. Semardel : 100% impliqué sur le territoire
3. Le Bail Emphytéotique Administratif (BEA)
4. Les éco-organismes
5. Traiter et valoriser les déchets de demain

Les éco-organismes

45

ECO-EMBALLAGES



ECOFOLIO



ECOLOGIC



ECO-MOBILIER



ECO-DDS



Responsabilité Elargie des Producteurs et éco-organismes

46

→ Responsabilité Elargie du Producteur (REP) :

proposé par OCDE puis rapidement adopté par l'Europe

Transfert au producteur de la responsabilité financière et/ou matérielle de la gestion des déchets générés. Intégration au coût du produit les coûts de protection de l'environnement liés à son traitement et à son élimination > principe du « pollueur-payeur »

→ Eco-organismes

1994 : Directive « Emballages » : 1^{ère} mise en œuvre du principe de REP par les pays de l'UE. Volonté de l'étendre à d'autres produits.

Obligation producteurs, importateurs et distributeurs :

- > systèmes individuels de collecte et traitement des déchets issus de leurs produits
- > ou mise en place via les éco-organismes

Les éco-organismes, créés par l'Etat pour une durée de 6 ans, doivent répondre à un cahier des charges fixé par arrêté ministériel qui détermine les objectifs environnementaux.

CC prévoit :

- > Missions EO
- > Contributions perçues utilisées dans leur intégralité pour ces missions
- > EO ne poursuivent pas de but lucratif dans leur missions

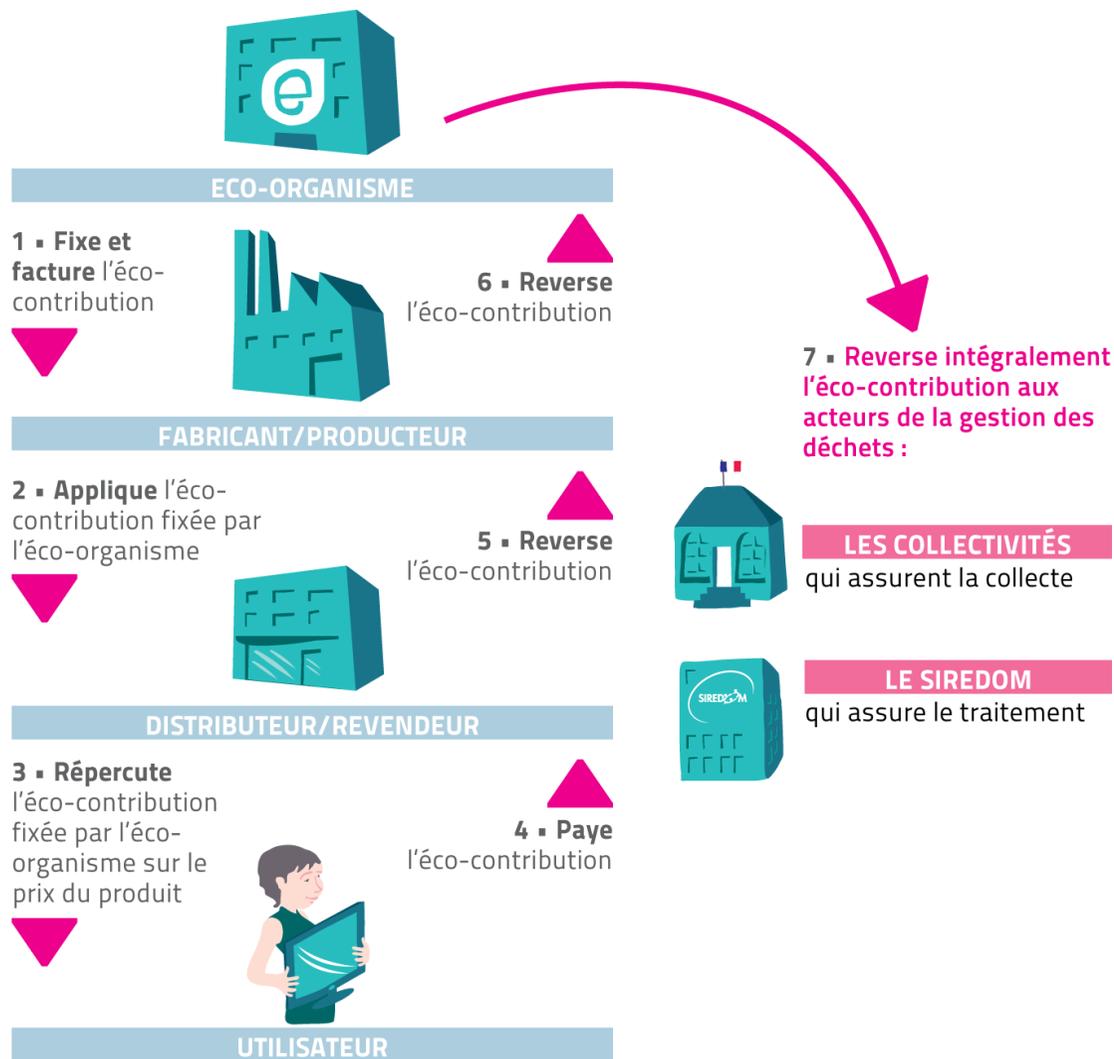
Eco-contributions modulées en fonction de la prise en compte, lors de sa conception, de l'impact du produit sur l'environnement en fin de vie et de sa valorisation potentielle.

Responsabilité Elargie des Producteurs et éco-organismes

→ Eco-organismes :

Le SIREDOM a contractualisé avec **9 éco-organismes** qui sont :

- Soit financeur : apporte un soutien financier généré par l'éco-participation (Eco-Emballages, Ecofolio)
- Soit opérationnel : prend en charge la collecte et le traitement des déchets concernés (Alliapur, Corepile, Recylum)
- Soit mixte (Eco-mobilier, Ecologic)



Eco-organismes : les soutiens

→ Eco-organismes : soutiens perçus par le SIREDOM

5 584 361 HT *

Eco-organismes	Filières	Soutiens HT (2014)	A la charge filières (2013)
Eco-emballages	Emballages ménagers	5 230 066 €	
Ecofolio	Papiers graphiques	682 585 €	
Eco-TLC	Textiles, linge de maison, chaussures		1 377 tonnes
Ecologic, Recylum	Déchets Equipements électriques et électroniques (D3E)	91 710 €	1 415 tonnes
Alliapur	Pneumatiques		95 tonnes
Corepile	Piles et accumulateurs portables		
Eco-mobilier	Meubles	580 000 €	138 tonnes
Eco-DDS	Déchets Diffus Spécifiques (déchets dangereux des ménages)		660 tonnes
Eco-gaz	Bouteilles de gaz		Attente organisation filière

* Données extraites du BP 2014

→ Eco-emballages

- Un barème respectant les objectifs du Grenelle (barème E)
- Soutien à la tonne triée et recyclée (*le SIREDOM le reverse aux collectivités*)
- Soutiens actions de communication
- Soutien à la valorisation énergétique

SOMMAIRE

49

1. SIREDOM : faisons mieux connaissance
2. Semardel : un savoir-faire, des solutions au service des collectivités
3. Le Bail Emphytéotique Administratif (BEA)
4. Les éco-organismes
5. Traiter et valoriser les déchets de demain

Redevance spéciale / Redevance incitative

50

→ **Redevance spéciale** (obligatoire depuis le 1^{er} janvier 1993)

- **Collecte et traitement des déchets non ménagers (entreprises et administrations) :** les collectivités fixent librement les limites des prestations qu'elles assurent dans le cadre du service public
- **Evitement de la charge d'élimination des déchets non ménagers par les ménages**

→ **Tarification incitative**

▪ **Service de collecte et d'élimination des déchets ménagers**

(et déchets non ménagers pouvant être collectés et traités sans sujétions techniques particulières) : La loi Grenelle 2, prévoit que les collectivités peuvent à titre expérimental et pendant une durée de 5 ans instaurer sur tout ou partie de leur territoire une taxe d'enlèvement des OM composée d'une part variable, calculée en fonction du poids ou du volume de déchets.

▪ **Application du principe pollueur/payeur aux usagers du service :**

(l'usager est facturé selon son niveau de production de déchets)

— Sur territoire du SIREDOM : le SEDRE et la CCVE ont mis en œuvre la REOMI.

Ce système de tarification influence le geste des usagers et donc la qualité et la quantité des gisements de déchets pris en charge par le SIREDOM.

Nouveaux gisements

51

- **Filières REP** (*Responsabilité Elargie du Producteur*) : mise en place des éco-organismes au fur et à mesure de leur création (derniers : Eco DDS pour les déchets dangereux, Eco-mobilier)
- **Mise en place de nouvelles filières en adéquation avec la réglementation et les évolutions technologiques** (exemple : collecte séparative du plâtre et du tout-venant valorisable en déchèteries)
- **Article 204 de la loi Grenelle II** : à compter du 1er janvier 2012
 - **Déchets composés majoritairement de bio-déchets** : les producteurs ou détenteurs de quantités importantes sont tenus de mettre en place un tri à la source avec valorisation biologique ou une collecte sélective pour permettre leur valorisation matière
 - **Le SIREDOM**, non compétent pour cette collecte, devra assurer la valorisation de ce flux via des **installations adaptées** en synergie avec ses adhérents

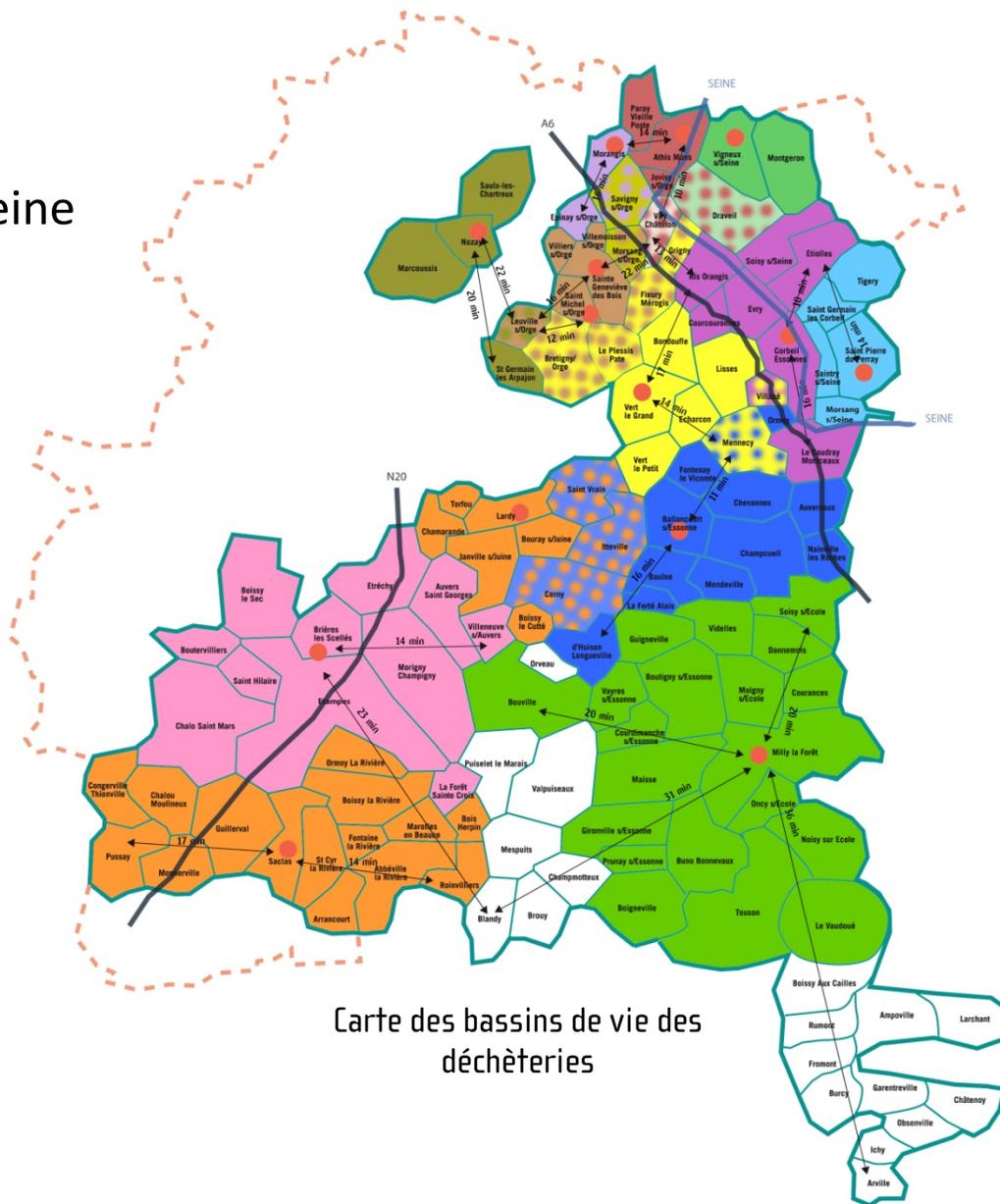
12/09/14

Historique et chiffres clefs :

- Création du Réseau en 2004
- Reprise des déchèteries communales et des 3 déchèteries départementales
- Rénovation de la majorité des déchèteries communales
- Création de 5 nouvelles déchèteries et reconstruction de 2 déchèteries (Vert-le-Grand et Nozay)
- En 2013 : 513 600 visiteurs pour 102 000 tonnes de déchets traités
- 21 catégories de déchets collectés pour une valorisation à 70% (recyclage et incinération)
- Conventionnement avec 6 éco-organismes pour une prise en charge financière et opérationnelle par les producteurs de piles, DEEE, lampes, meubles, DDS et pneus

Développer le Réseau déchèteries :

- **Saturation de certains sites :** Morangis, Ballancourt-sur-Essonne, Vigneux-sur-Seine
 - > projets d'extension de Ballancourt-sur-Essonne
 - > reconstruction de Vigneux-sur-Seine
 - > rénovation d'Athis-Mons
- **Zones mal desservies par le Réseau :** durée d'accès de la déchèterie la plus proche supérieure à 15 minutes
 - > élaboration d'un Programme Prévisionnel d'Investissement (PPI) 2015-2017 de construction et extension de déchèteries destiné à renforcer le maillage du territoire



Optimiser la gestion du Réseau déchèteries :

- **Augmenter le taux de valorisation/recyclage des apports**
 - > rechercher de nouvelles filières de recyclage et optimiser le stockage sur les sites
- **Redéfinir la gestion par marchés publics** entre exploitation et traitement des flux
 - > optimiser les marchés pour une meilleure fluidité de la gestion du Réseau
- **Lutter contre le vandalisme croissant**
 - > collaborer avec les forces de l'ordre du département et les filières
 - > améliorer la protection du gisement
 - > étendre la vidéosurveillance
- **Collaborer étroitement** avec les Chambres consulaires et les fédérations professionnelles : mieux cerner les attentes des artisans sur l'accueil en déchèterie et lutter contre les fraudes

Des Bio déchets dans les OM : Nature et Valorisation

La famille des Bio déchets

Déchets d'Industries agro-alimentaires

Effluents lactiques
Déchets agroalimentaires liquides
Déchets agroalimentaires solides
Graisses aéro-flottation, bacs à graisses ...

Déchets agricoles

Fumier bovins
Fumiers équin...
Glycérine
Issus de silos ...

Déchets ménagers et assimilés

Fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM – reliefs de repas) collectée sélectivement ou extraite par traitement mécano-biologique
Biodéchets de cantines
Bio déchets d'hyper et de supermarchés
Déchets de marchés
Déchets de restauration
Déchets végétaux (jardins, espaces verts) ...

Nouveaux gisements

Des Bio déchets dans les OM : Nature et Valorisation

La valorisation des bio déchets en termes réglementaires

- ➔ Conformité au **PREDMA et lois Grenelle**
- ➔ Appel à projets Région IDF : budget soutien initial 6 M€
- ➔ Répondre aux obligations de tri à la source des bio déchets par les gros producteurs (Loi du 12/07/2010 et circulaire du 10/01/2012)

Date ^α	Biodéchets [¶] (tonnes/an) ^α	Huiles alimentaires usagées [¶] (litres/an) ^α
2012 ^α	120 ^α	1.500 ^α
2013 ^α	80 ^α	600 ^α
2014 ^α	40 ^α	300 ^α
2015 ^α	20 ^α	150 ^α
2016 ^α	10 ^α	60 ^α

Hypermarchés (20kg/m²)

Supermarchés

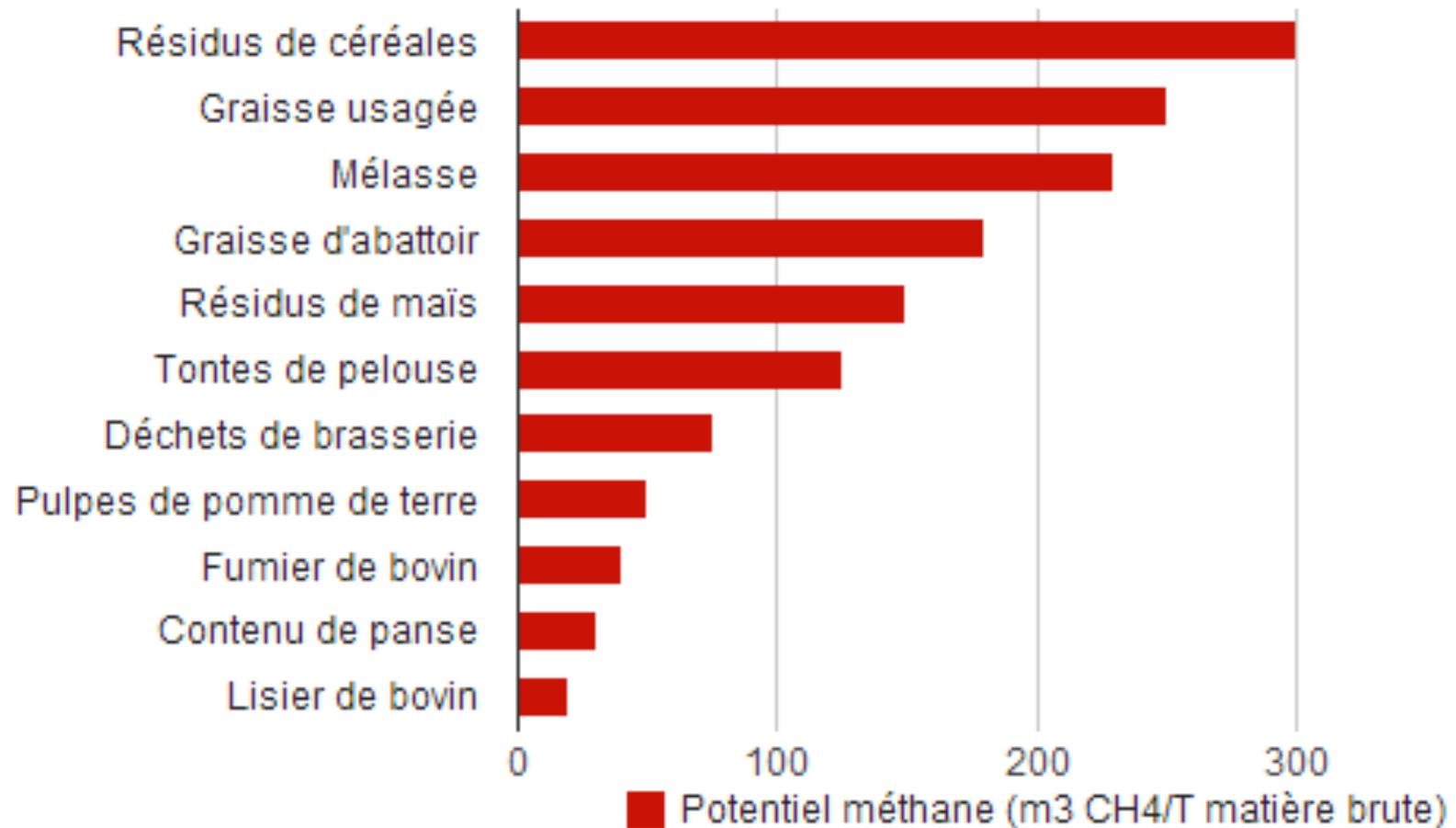
Restauration > 300 repas/jour
(collective, cuisines centrales...)

La méthanisation

- **Réaction biologique naturelle** (marais, fonds des lac, intestins ...)
- Transformation de la **matière organique** en biogaz (**énergie renouvelable** non tributaire de la météo...)
- Ce procédé **conserve les éléments fertilisants** de la matière (N, P, K)
- On utilise **des cuves fermées (anaérobies)** pour la réaliser
- **Economie circulaire** : retour à la terre et contrôle des nitrates
 - Voie humide ou voie sèche.
 - Procédé continu ou discontinu
 - Endothermique : utilise 20% de l'énergie produite

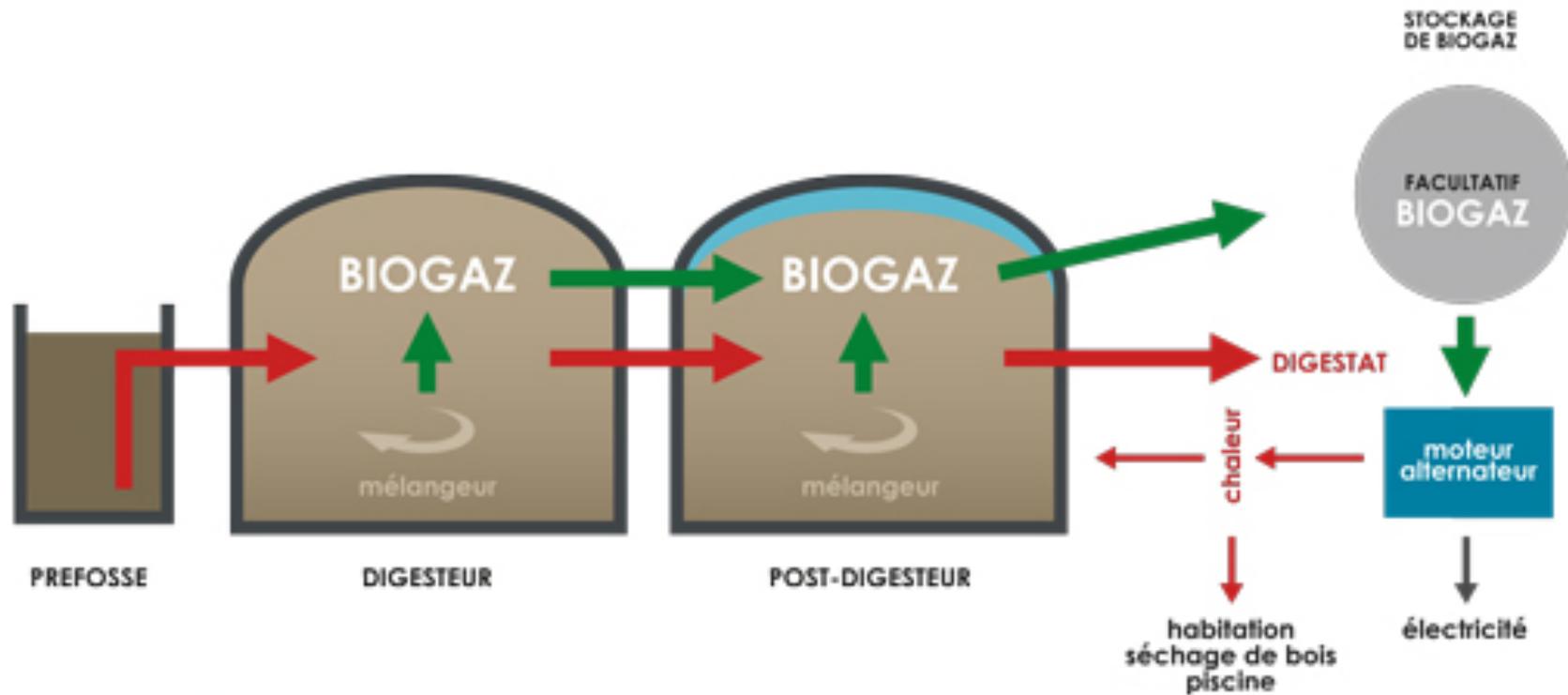
Nouveaux gisements

La méthanisation



Nouveaux gisements

La méthanisation



Nouveaux gisements

Déchets d'Activités Economiques (DAE) : Déchet Non ménager

Evolution du contexte :

Administratif

- De la dualité simpliste déchets ménagers/industriels (322/167) à la précision IED (nomenclature 3000 à 3999)
Détail par activité ou par caractéristique produit
- Reflet de **l'économie du recyclage** : met en évidence la ressource
- Procédure **sortie statut déchet**

Economique

- Valorisation matière et/ou énergie
Bois recyclé ou combustible, CSR haut PCI
- **Diversification des filières** :
production selon cahier des charges exigeants

Technique : Centre de Tri Haute Performance

Nouveaux gisements

Redevance Spéciale

Origine

→ 1993 : code des collectivités territoriales

Objectifs

- Diminuer le volume OM et assimilés
- **Inciter les gros producteurs à diminuer ou trier leurs déchets**
- **Instaurer une tarification transparente**
- **Augmenter les parts recyclage et récupération**

Exemples

- Avignon, Agen, SIOM
- **CODAH : instaurée depuis 2011**
275 conventions pour 900.000 €uros

Nouveaux gisements

62

Semaval



Nouveaux gisements

Semaval



Conclusion

- Le SIREDOM, 2ème syndicat de France, est reconnu comme un expert en matière de gestion, traitement et valorisation des déchets
- Toutes les collectivités du SIREDOM doivent contribuer à l'instauration d'un développement durable
- Le SIREDOM et ses collectivités membres veulent ensemble contribuer au développement durable de notre territoire
- Le SIREDOM entend poursuivre avec son opérateur Semardel, la satisfaction d'objectifs ambitieux de traitement et de valorisation, dans une logique de réduction des coûts

MERCI DE VOTRE ATTENTION

SIREDOM : 5 rue Gustave Eiffel 91420 Morangis
Tél : 01 69 74 23 50 – Fax : 01 69 09 03 59
contact@siredom.com
www.siredom.com

Glossaire

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie	DEA: Déchets d'Éléments d'Ameublement	ORDIF : Observatoire Régional des Déchets d'Île-de-France
BEA : Bail Emphytéotique Administratif. Lien contractuel entre le SIREDOM et la SEMARDEL	DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques	PAD : Produits À Détruire (sur réquisition de la Préfecture)
CA : Communauté d'Agglomération	DIB : Déchet Industriel Banal	PLP : Programme Local de Prévention
CAO : Commission d'Appel d'Offres	DST : Déchets des Services Techniques	PREDMA : Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés
CAP : Contrat pour l'Action et la Performance	ELA : Emballages pour Liquide Alimentaire	REOMI : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative
CC : Communauté de Communes	EMR : Emballages Ménagers Recyclables	REP : Responsabilité Élargie du Producteur
CCSPL : Commission Consultative des Services Publics Locaux	EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale	RH : Ressources Humaines
CITD : Centre Intégré de Traitement des Déchets	ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement	SEDRE : Syndicat d'Élimination des Déchets de la Région d'Étampes
CLIS : Commission Locale d'Information et de Surveillance	INS : Imprimés Non Sollicités	SEM : Société d'Économique Mixte
CNFPT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale	INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques	SIEOM : Syndicat Intercommunal d'Enlèvement des Ordures Ménagères (Seine et Marne)
Collecte en bi-flux : Collecte sélective en 2 flux (emballages, journaux-revues-magazines en mélange et le verre)	ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux	SIROM : Syndicat Intercommunal de Ramassage des Ordures Ménagères (région Milly-la-Forêt)
Collecte en tri-flux : Collecte sélective en 3 flux (emballages, journaux-revues-magazines et verre en collectes séparées)	JRM : Journaux-revues-magazines	TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes
CS : Collecte Sélective	MIOM : Mâchefers d'Incinération des Ordures Ménagères	TPE : Très Petite Entreprise (moins de 10 salariés)
DDM : Déchets Dangereux des Ménages	OM : Ordures Ménagères	UIOM : Unité d'Incinération des Ordures Ménagères
DAE : Déchets d'Activités Économiques	OMA : Ordures Ménagères et Assimilées	UVE : Unité de Valorisation Énergétique
	OMR : Ordures Ménagères Résiduelles	VRD : Voirie et Réseaux Divers